

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-21

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'INSTALLATIONS SPORTIVES DES COLLEGES RENOVATION DU GYMNASSE OLYMPE-DE-GOUGES PARTICIPATIONS VERSEES A LA COMMUNE DE MONTAUBAN

A L'occasion du vote du budget primitif pour l'exercice 2007, l'Assemblée Départementale a approuvé le principe d'une participation de 50 % versée à la commune de Montauban, pour la rénovation du gymnase Olympe de Gouges.

Je vous rappelle que cette décision s'inscrit dans une double démarche :

- d'une part, permettre la rénovation de ce gymnase en le mettant aux normes de la Fédération Française de Basket, pour accueillir le Montauban Basket Club, évoluant en Nationale 3. Ce dernier occupait le gymnase du Ramiérou, avant qu'il ne soit détruit par un incendie courant juin 2006. Depuis, le Montauban Basket Club doit faire face à une situation difficile, non seulement pour les matchs de Nationale 3, mais aussi pour les entraînements et l'accueil de toutes les équipes de jeunes,
- d'autre part, comme nous l'avons déjà fait pour le gymnase de l'Uvarium à Moissac, le gymnase de la Vaillante Olympique à Montauban, et enfin le gymnase Jean de Prades à Castelsarrasin, cette participation porte sur un gymnase municipal dont l'utilisation est réservée en priorité aux élèves du collège Olympe de Gouges, pendant le temps scolaire.

Cette opération favorisera donc ainsi, une nette amélioration des conditions d'accueil des collégiens et des clubs, dans le cadre d'une politique de plein emploi.

La commune de Montauban, maître d'ouvrage, ayant déposé le dossier complet de demande de subvention sur la base d'une opération dont le coût est estimé à 501 672 €HT, je vous propose de délibérer sur cette participation arrêtée à 50 %, représentant une subvention de **250 836 €**

Il convient de plus de préciser, conformément aux dispositions du règlement financier départemental, que la subvention ainsi attribuée sera versée en annuités.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur l'attribution d'une subvention de 250 836 € à la commune de Montauban, versée en annuités, dans le cadre des travaux de rénovation du gymnase Olympe de Gouges.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-21

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE
D'INSTALLATIONS SPORTIVES DES COLLEGES
RENOVATION DU GYMNASSE OLYMPE-DE-GOUGES
PARTICIPATION VERSEE A LA COMMUNE DE MONTAUBAN**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 1er mars 2007 approuvant le principe d'une participation de 50 % versée à la commune de Montauban pour la rénovation du gymnase Olympe de Gouges,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la commune de Montauban une subvention en annuités d'un montant de 250 836 € représentant 50 % du coût de l'opération soit 501 672 €HT dans le cadre des travaux de rénovation du gymnase Olympe de Gouges.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,